

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 1997 que je vous sou mets, présente un caractère novateur pour deux raisons essentielles :

- le plan de mandat a été adopté le 13 mai dernier et le budget primitif 1997 est le premier à s'inscrire directement dans ses orientations. Ainsi, la préparation du budget primitif, pour 1997, a été guidée par la recherche du meilleur service à la population et par la volonté de soutien à l'économie et à l'emploi, tout en préservant la qualité financière des comptes de la Communauté. Ce soutien à l'économie se mesure par l'ensemble des travaux et prestations qui pourront être commandés à des entreprises par la Communauté en 1997 et qui peut être évalué à 3 130 MF,

- l'instruction comptable M 14 s'applique le 1er janvier 1997. Elle modifie la structure budgétaire de l'équilibre et amène plusieurs évolutions significatives que vous avez approuvées par la délibération n° 1996-1237 du 2 décembre 1996. Ces évolutions concernent principalement le mode de vote du budget, les amortissements, provisions et étalements de charges et la séparation des exercices.

Parallèlement, un nouvel outil informatique de traitement et de gestion des informations comptables et financières est mis en place à compter de l'exercice 1997. Il permettra notamment :

- une présentation du plan de comptes, adaptée à la Communauté urbaine, pour mieux identifier les différentes missions réalisées par les services, notamment en fonctionnement,

- un suivi par "opération" indépendamment de l'imputation comptable et de sa durée de vie. La dimension pluriannuelle sera développée de manière associée.

I - EQUILIBRE GENERAL -

Le projet de budget a été arrêté globalement à 6 330,10 MF et à 5 241,53 MF en mouvements réels. A titre de comparaison, le budget 1996 s'élevait globalement à 5 934,2 MF et à 5 119,6 MF en mouvements réels.

L'application de l'instruction M 14 impose de nouvelles techniques de comptabilisation sur deux aspects essentiels :

1) - la dimension patrimoniale des dépenses et recettes des collectivités est plus fortement prise en compte. Ainsi, ne sont imputées et inscrites en section d'investissement que les dépenses et recettes qui interviennent sur le bilan de la Communauté en augmentant ou en diminuant le volume de son patrimoine.

Ceci entraîne l'imputation et l'inscription en fonctionnement de 366 MF de dépenses et de 49 MF de recettes qui relevaient auparavant de l'investissement (fonds de concours, déficits de ZAC,...).

Ces dépenses transférées changent considérablement le poids respectif des deux sections en décalant plus de 10 % de la masse budgétaire de l'investissement vers le fonctionnement ;

2) - les dotations réglementaires aux amortissements et provisions qui sont créés :

- intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 1997 : 121 MF,
- neutralisation des intérêts courus non échus de 1996 : 131 MF,
- provisions pour risques (dette garantie, variation de taux et divers) : 16 MF,
- amortissements des biens renouvelables, études et immeubles productifs : 46 MF.

L'effet de ces dispositions sur l'autofinancement est important. Le virement à la section d'investissement (autofinancement net hors amortissements et provisions) est estimé à 204 MF. Son équivalent en 1996, le prélèvement, était de 366 MF. Cette évolution relève exclusivement d'un changement de méthode comptable et non d'une modification de la santé financière de la Communauté urbaine. L'autofinancement brut est de 535 MF.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 3 740,9 MF et évoluent à périmètre comparable de 3,07 % par rapport au budget primitif 1996.

Les dépenses imputées en section de fonctionnement ne sont pas des charges internes mais permettent d'abord le financement d'activités quotidiennes à la population. Elles enregistrent aussi les concours financiers apportés aux partenaires de la Communauté pour la réalisation d'investissements qui n'entreront pas dans son patrimoine. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3205,8 MF, en présentation M 14. Examinées à périmètre M 12, elles sont de 2 971 MF et n'augmentent que de 1,45 %.

En investissement, les dépenses opérationnelles de la Communauté, pour 1997, auraient été de 1581 MF soit 163 MF de plus qu'en 1996 à périmètre comparable M 12. Avec l'effet de la M14, elles sont proposées à 1 215 MF en raison des 366 MF de dépenses qui sont transférées de l'investissement vers le fonctionnement.

Le financement de l'investissement est assuré par 284 MF de recettes affectées, 230 MF de recettes propres (FCTVA, TLE, produit des amendes de police), 270 MF d'emprunt à court terme pour le préfinancement du FCTVA, 710 MF d'emprunt à long terme, et 535 MF d'autofinancement.

Budget primitif 1997 - budget principal - synthèse - tableau n° 1 -

Libellés	Rappel 1996	Demandes 1997 en M 12	Evolution M 12 1997/1996	Propositions 1997 en M 14
Recettes réelles de fonctionnement	3581,34	3691,46	3,07 %	3 740,90
<i>dont recettes transférées de l'investissement</i>				49,4 MF
Amortissement des subventions reçues	81,03	70,93		23,21
Charges à étaler				253,51
total recettes de fonctionnement	3662,37	3762,39	2,73 %	4 017,62
Dépenses réelles de fonctionnement	2928,70	2971,18	1,45 %	3 205,77
<i>Dont dépenses transférées de l'investissement</i>				+366,3 MF
<i>Dont neutralisation des ICNE (1996)</i>				-131,7 MF
intérêts courus non échus (1997)				120,95
Dotations aux amortissements et provisions	367,67	385,00		486,90
Prélèvement (M 12)	366,00	406,21		
Virement a la section d'investissement (M 14)				204,00
total dépenses de fonctionnement	3662,37	3762,39	2,73 %	4 017,62
Autofinancement brut	652,63	720,28	10,37 %	535,13
Recettes réelles d'investissement hors emprunt LT	894,28	940,59	5,18 %	790,63
<i>dont recettes transférées en fonctionnement</i>				49,4 MF
Emprunt long terme	644,00	610,00		710,00
Intérêts courus non échus (1997)				120,95
Amortissements et provisions	367,67	385,00		486,90
Prélèvement (M 12)	366,00	406,21		
Virement de la section de fonctionnement (M 14)				204,00
total recettes d'investissement	2271,95	2341,80	3,07 %	2 312,48
Dépenses réelles d'investissement	2190,92	2270,87	3,65 %	2 035,76
<i>dont dépenses transférées en fonctionnement</i>				+366,3 MF
<i>dont neutralisation des ICNE</i>				-131,7 MF

Reprises en fonctionnement des subventions reçues	81,03	70,93		23,21
Charges à étaler				253,51
total dépenses d'investissement	2271,95	2341,80	3,07 %	2 312,48
total du budget en mouvements budgétaires	5934,32	6104,19		6330,10

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

- Les recettes -

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 740,9 MF dont 3 691,5 MF à périmètre M 12 (+ 3,07 % par rapport au budget primitif 1996) et 49,386 MF de recettes transférées de l'investissement.

Dans le respect des principes de prudence et de sincérité, seules les recettes présentant un caractère certain sont inscrites au budget primitif.

Le produit de la fiscalité directe est attendu en évolution de 3,99 % par rapport au budget primitif 1996, pour atteindre 2 302,3 MF. Cette augmentation est faite dans un contexte incertain, en l'attente de la notification des bases par les services fiscaux. Elle prend en compte l'effet des abattements communautaires de taxe d'habitation et une revalorisation forfaitaire des bases de 1 %. Ces hypothèses permettraient une baisse de la pression fiscale sur la taxe d'habitation, le foncier non bâti et la taxe professionnelle en conservant les taux d'imposition au niveau 1996, malgré une évolution de l'inflation estimée à 1,3 %. Le maintien de la pression fiscale serait assuré pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les compensations fiscales sont estimées au même niveau en francs courants que le montant reçu en 1996, soit 205,1 MF et 12 MF en dessous du budget primitif 1996. Les discussions du projet de loi de finances 1997 ont longtemps fait peser une incertitude quant à ce niveau.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a amené un produit de 402 MF en 1996. Ce produit est voté par la Communauté urbaine sur la base de taux structurés par tranche selon le souhait de l'assemblée et en fonction du niveau de service (nombre et type de collecte). Pour 1997 et à titre conservatoire, le montant global de 422,1 MF est proposé, soit une augmentation de 5 % (+ 20,1 MF). Cette orientation serait réétudiée en mars 1997, lors du vote des taux de la fiscalité, au vu des bases fiscales notifiées et des premiers résultats de la collecte sélective permettant de formuler plus précisément la politique fiscale en matière de déchets ménagers.

La dotation globale de fonctionnement est prévue à 543,7 MF, en évolution de 0,65 % par rapport au budget primitif 1996 (+ 3,5 MF), conformément au projet de loi de finances 1997.

La mise en oeuvre de la M 14 a pour effet d'augmenter les recettes de fonctionnement au détriment des recettes de la section d'investissement. Parmi les recettes transférées (49,4 MF au total), les participations aux bilans des ZAC représentent 32,3 MF auxquelles s'ajoutent les subventions accordées dans le cadre d'opérations de développement social urbain (4 MF) et de la construction du tronçon nord du périphérique (11,5 MF), et les remboursements de sinistres (1,6 MF).

Dans ce contexte, le montant des recettes courantes est estimé à 264 MF, enregistrant une progression de 26,87 % qui peut être ramenée à 3,14 % à périmètre égal à celui du budget primitif 1996. Les recettes courantes en augmentation sont notamment :

- les redevances pour déchèteries et incinération des ordures ménagères (+ 2,1 MF),
- les participations au développement social urbain (+ 1,2 MF hors transferts de l'investissement),
- les participations de l'Etat aux contrats emploi-solidarité (+ 0,9 MF),
- les participations d'Eco-Emballages à la campagne de communication et à la mise en place de la collecte sélective (+ 1,3 MF).

Par ailleurs, l'étalement des charges résultant des subventions et des fonds de concours accordés par la Communauté urbaine et imputés désormais à la section de fonctionnement, majore les recettes d'ordre de 253,5 MF.

Budget primitif 1997 - budget principal - recettes de fonctionnement - tableau n° 2 -

Directions	budget primitif 1996	budget primitif 1997 M 14
voirie	49,089	49,470
- dont tranchées	48,000	48,050
- dont laboratoire	0,070	0,050
propreté	51,001	52,487
- dont vente de chaleur	16,702	17,345
- dont vente d'électricité	11,848	11,350
- dont redevance déchèteries	1,400	1,725
- dont redevance pour incinération des ordures ménagères	11,659	13,450
- dont collecte sélective	6,687	6,870
incendie et secours	5,046	6,172
- dont centre de formation	3,500	3,165
- dont remboursement sinistres	0,200	1,800
- dont rétributions de services et interventions externes	1,000	0,860
développement urbain	13,269	50,451
- dont participations logement social	2,189	1,579
- dont participations développement social urbain	2,530	7,699
- dont prestations DUA - ville de Lyon	3,450	3,500
- dont participations d'équilibre aux bilans de ZAC		32,348
action foncière	18,150	18,220
- dont location des immeubles	17,030	17,100
grands projets	0,300	11,760
dont tronçon nord du périphérique :		
- dont participations à la construction d'échangeurs		8,150
- dont participations déviations réseaux		2,605
- dont participations aménagement du Rhône		0,705
logistique et bâtiments	17,540	18,960
- dont centre d'échange de Lyon-Perrache	16,680	16,830
- dont solde rémunération cité scolaire		1,000
- dont concessions de cimetières	0,500	0,800
juridique et contentieux	0,021	0,085
assemblée communautaire	0,451	0,467
communication		1,108
- dont subvention collecte sélective		1,108

ressources humaines	11,205	13,121
- dont fonds de compensation du supplément familial de traitement	5,000	4,950
- dont participation de l'Etat aux contrats emploi solidarité (CES, CEC.) et emplois ville	5,500	6,366
finances et du contrôle de gestion	3 415,273	3 518,599
- dont fiscalité directe locale	2 214,000	2 302,300
- dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	402,000	422,100
- dont compensation de la taxe professionnelle	180,500	166,300
- dont compensations de la taxe d'habitation et de la taxe foncière	36,500	38,800
- dont dotation globale de fonctionnement	540,222	543,733
- dont redevance EDF	17,000	17,000
- dont redevance des commerçants du centre commercial de la Part-Dieu	12,000	12,000
- dont reversement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe		3,615
total des mouvements réels	3 581,345	3 740,900
mouvements d'ordre	81,026	276,718
- amortissement des subventions reçues		23,210
- charges à étaler		253,508
total recettes de fonctionnement	3 662,371	4 017,618

- Les dépenses -

Encore plus que pour les recettes, la structure des dépenses de la section de fonctionnement du budget 1997 est modifiée en profondeur par les dispositions de l'instruction M 14 (cf. équilibre général ci-avant).

Toutefois, le budget qui vous est soumis s'inscrit d'abord dans les orientations du plan de mandat et dans le respect de la lettre de cadrage formulée par monsieur le président en juillet 1996, qui préconisait une évolution des dépenses de fonctionnement plafonnée à 1 % par rapport au budget primitif 1996 avec deux exceptions : les dépenses de personnel et les frais financiers estimés à leur coût réel.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent, en 1997, un volume de 3 205,8 MF.

Compte tenu des dépenses transférées de l'investissement (366 MF) et de l'atténuation du montant des intérêts courus non échus (131,7 MF), l'évolution globale des charges de fonctionnement, à périmètre M 12, est en fait seulement de + 1,45 % y compris les frais de personnel et la charge financière.

Les mouvements d'ordre représentent une masse financière de 811,85 MF et sont constitués :

- des dotations aux amortissements des biens meubles et immeubles productifs de revenus et des études (46,7 MF),
- des dotations aux provisions pour risques, dont dette et dette garantie, (16,36 MF),
- des intérêts courus non échus fin 1997 (120,95 MF),
- du virement à la section d'investissement (204 MF).

Dans ce contexte particulier de réforme comptable, il s'avère difficile de faire une comparaison exacte entre le budget de 1997 et le budget précédent.

Les dépenses ci-après, présentées par activité, sont les dépenses directes, hors frais de personnel. Quelques points essentiels peuvent être dégagés :

1° - une évolution inférieure ou égale à 1 %, hors dépenses transférées de l'investissement, est observée sur les postes suivants :

- * l'action foncière,
- * les grands projets,
- * l'assemblée communautaire,
- * la communication,
- * la voirie,
- * la propreté.

L'enveloppe de la voirie totalise 243,5 MF, c'est l'une des plus importantes. Des frais de fonctionnement nouveaux sont induits par l'ouverture en 1997 du tronçon nord du périphérique. L'entretien des voiries, des ouvrages d'art, du réseau d'éclairage de l'échangeur d'Ecully et les consommations d'électricité associées peuvent être estimés à 1 MF environ, en précisant que certains ouvrages ne seront pas encore en service à cette date.

De plus, 22 MF de charges supplémentaires sont transférées de la section d'investissement. Elles sont constituées essentiellement des subventions d'équipement à verser au département du Rhône dans le cadre du programme mixte de voirie.

La voirie comprend aussi la signalisation lumineuse dont le budget est maintenu au niveau de 1996, 28,75 MF. Il devra absorber les frais d'entretien de quatorze nouveaux carrefours installés en 1996 ainsi que les frais de mise aux normes des équipements existants.

Le budget proposé pour la propreté du Grand Lyon est strictement contenu. A hauteur de 460 MF, il constitue un "budget d'attente", avant des orientations nouvelles à formuler au début de 1997 sur l'ensemble de l'organisation de la collecte des déchets et du nettoyage des voiries.

Le budget de la propreté se caractérise par la maîtrise des dépenses courantes rendue nécessaire par l'influence de plusieurs facteurs importants :

- la mise aux normes européennes des rejets de fumées de l'usine sud d'incinération entraîne notamment des dépenses de délestage en centre d'enfouissement technique de 18 000 tonnes de déchets, soit au total 12 MF environ ;
- la collecte sélective, retardée d'un an, dont le démarrage de la première phase (66 600 habitants) est effective depuis le 30 octobre 1996. Son coût pour 1997 est estimé à 6,68 MF. Par ailleurs, les frais de la campagne de communication relatifs à la collecte sélective (7,6 MF) sont inscrits au budget de la direction de la communication.

2° - une évolution ponctuelle supérieure à 1 %, hors dépenses transférées de l'investissement, est constatée sur les postes incendie et logistique et bâtiments -

- pour l'incendie : le fonctionnement en année pleine des deux centres mixtes d'intervention à Rillieux la Pape et à Décines Charpieu-Meyzieu, ouverts en 1996 ainsi que l'extension de la garde de nuit au centre de Tassin la Demi Lune au 1er janvier 1997, ont demandé un effort financier spécifique de 1 MF environ ;

- le budget de la logistique et des bâtiments affiche une hausse de l'ordre de 2 %, à 135,8 MF environ. La variation des périmètres d'intervention d'une année sur l'autre rend l'analyse complexe.

Sont facteurs de minoration les économies d'électricité, de téléphone et de combustibles (environ 3 MF) et le transfert de charges concernant l'entretien des déchèteries et d'un espace à la gare de la Part-Dieu (1,1 MF).

Par contre, sont facteurs d'augmentation l'intégration à la direction de la logistique et des bâtiments, des crédits du centre des données urbaines (1,04 MF), une reventilation des crédits informatiques entre les

sections d'investissement et de fonctionnement (+ 2,8 MF), les dépenses supplémentaires de gardiennage au centre d'échanges de Lyon-Perrache et la suppression de la franchise postale (0,6 MF).

Transféré de l'investissement, un montant de 13,8 MF recouvre des études pour la détection de l'amiante dans les bâtiments communautaires (1 MF), des travaux d'entretien des bâtiments (6 MF), des participations versées aux communes pour les gymnases (3 MF) et au département du Rhône pour les investissements dans ses collèges neufs (2,8 MF).

3° - des évolutions spécifiques en raison des priorités du plan de mandat -

Le plan de mandat a choisi comme prioritaires les actions pour le développement économique et l'emploi et l'habitat social. Le budget traduit ce choix.

Pour l'activité économique, l'enveloppe de 32,9 MF illustre la volonté de la Communauté urbaine de développer ses efforts en privilégiant notamment le soutien à l'emploi, le développement des emplois de proximité, l'incitation à la création, au développement et à l'implantation d'entreprises.

La création de pépinières d'entreprises industrielles, la mise en place d'une offre de sites d'accueil répondant à la demande des entreprises et des services publics, le développement d'un programme de parcs locatifs pour les artisans en centre urbain, sont les réalisations concrètes qui traduiront l'action de la Communauté.

Egalement concerné par les priorités du plan de mandat, le budget du développement urbain est doté des moyens nécessaires pour la mise en oeuvre de missions très diversifiées et évolutives. A périmètre M 12, il est en hausse de 7 MF. Mais, il absorbe surtout une charge supplémentaire de 196 MF issue de la section d'investissement. Elle est constituée essentiellement des participations versées aux ZAC, des subventions d'équipement versées aux communes, aux offices d'HLM et organismes de logements sociaux et à divers aménageurs et d'études générales.

Les autres principaux postes d'évolution sont :

- des actions nouvelles lancées pour les opérations programmées de l'habitat dans les quartiers DSQ : + 2 MF,
- la mise en révision générale du plan d'occupation des sols qui génère, par rapport à 1996, une dépense supplémentaire de 1,34 MF,
- l'évolution des missions de l'écologie urbaine : mise en valeur des espaces naturels, maîtrise des risques naturels et industriels, déchets, pollutions diverses : + 1,2 MF,
- la phase finale de la sixième enquête "ménages". Existant depuis 1973 et en partenariat avec les chambres consulaires et le conseil général, dans le cadre de la politique d'urbanisme commercial, elle demande une enveloppe supérieure de 1,075 MF au budget 1996,
- la mission "ville et hôpital", support de l'insertion du plan HCL dans l'agglomération : 200 kF,
- la création d'un atelier de composition urbaine : 900 kF.

Le budget global des ressources humaines s'élève à 1092 MF et représente 34 % des dépenses réelles de fonctionnement. Sa progression de 5,54 % par rapport au budget de 1996 est à nuancer, compte tenu d'une rebudgétisation au budget primitif pour un montant de 14,5 MF d'une dépense inscrite en 1996 seulement au moment du budget supplémentaire.

Plafonnée à 997 MF, la masse salariale évolue de 4,26 %. Elle a été établie avec une grande rigueur sur un effectif moyen de 5 330 postes. La marge de manoeuvre réduite demandera une vigilance accrue dans son exécution.

Les frais financiers nécessaires à la gestion de la dette et de trésorerie s'élèvent à 301 MF en forte baisse de 12 % par rapport à 1996. De plus, la dette fait l'objet de la mise en place des intérêts courus non échus 1997 (121 MF) et d'une procédure de neutralisation opérée, avec l'aide de madame le trésorier de la Communauté pour les ICNE 1996 (131,7 MF). Ainsi, optiquement les frais financiers peuvent-ils être présentés pour un montant de 168 MF.

Les équipements structurants d'agglomération sont entièrement supportés par la section de fonctionnement en application de la nomenclature M 14. Ils témoignent des engagements forts de la

communauté urbaine de Lyon pour des secteurs d'intérêt majeur hors de ses compétences. Parmi les plus significatifs, on peut citer les fonds de concours et les subventions versés en faveur :

- du plan hospitalier HCL : 10,54 MF,
- de l'institut Pasteur : 7,5 MF,
- du stade de Gerland : 7,5 MF,
- de l'auberge de jeunesse : 1,2 MF,
- des OPAC et offices d'HLM : 20 MF,
- du SYMALIM : 8 MF,
- du SMIRIL : 3 MF,
- du COFIL pour EUREXPO : 2,9 MF,
- de l'Etat pour l'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) : 1 MF.

Par ailleurs, la contribution versée au SYTRAL atteint 389 MF en progression de 1 % et l'enveloppe attribuée à l'Agence d'urbanisme est maintenue à 18 MF.

Budget primitif 1997 - budget principal - dépenses de fonctionnement (en MF) - tableau n° 3 -

Directions	BP 1996 M 12	Propositions 1997 M 14
Voirie	219,371	243,565
Propreté	458,472	460,000
Incendie	38,883	49,600
Développement urbain	30,564	233,401
dont habitat	4,627	45,940
dont développement social urbain	7,500	39,590
dont écologie	3,333	8,370
dont espaces publics (études)	0,975	1,000
dont urbanisme réglementaire (DUA-POS)	2,566	3,472
dont études (déplacements urbains, développement économique, Techlid, Gerland, Vaise, Vieux Lyon, Part-Dieu, pentes de la Croix-Rousse, Oullins, Porte des Alpes)	4,835	30,125
dont participations opérations d'urbanisme	0,574	104,903
*dont ZAC "des Pierres Blanches" à Mions		12,060
*dont ZAC "Thiers" à Lyon 6°		49,381
*dont ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin		17,330
*dont "Porte des Alpes" à Saint Priest		17,889
Affaires économiques et internationales	5,200	32,900
Action foncière	28,554	29,503
Grands projets	0,002	24,412
Logistique et bâtiments	132,644	149,626
Juridique et contentieux - Marchés publics	20,786	19,809
Assemblée communautaire	17,100	17,250
Communication	22,000	22,000
Ressources humaines	1 034,963	1092,357
dont masse salariale		

Finances et contrôle de gestion	920,167	831,344
dont participations aux organismes extérieurs	438,687	464,300
*dont SYTRAL	385,287	389,140
*dont Agence d'urbanisme	18,500	18,343

*dont aides aux OPAC et offices d'HLM		20,000
dont équipements structurants d'agglomération	9,147	45,356
*dont plan hospitalier HCL		10,540
*dont fonds de concours à la ville pour stade de Gerland		7,500
*dont fonds de concours à la ville pour institut Pasteur		7,500
*dont subventions pour SYMALIM	4,981	8,025
*dont subventions pour SMIRIL	0,200	3,010
*dont CIBEVIAL	3,966	3,949
*dont auberge de jeunesse		1,200
dont eaux pluviales	116,120	121,330
dont subventions galeries drainantes et ruisseaux		12,000
dont frais financiers dette et trésorerie	341,345	168,236
dont sûreté budgétaire		3,093
total mouvements réels	2 928,706	3205,767
dotations aux amortissements (M 12)	367,665	
intérêts courus non échus		120,950
dotations aux charges à étaler		423,806
dotations aux provisions pour risques		16,363
dotations aux amortissements		46,731
prélèvement (M 12)	366,000	
virement à la section d'investissement (M 14)		204,000
total budget	3 662,371	4017,617

III - SECTION D'INVESTISSEMENT -

Le budget qui vous est proposé, en section d'investissement, est arrêté à la somme de 2 312 MF et 2 035 MF en mouvements réels.

Il reprend les orientations définies dans le plan de mandat 1996-2001 par notre assemblée le 13 mai 1996 et évolue conformément aux prescriptions de l'instruction M 14 (cf. paragraphe équilibre général et fonctionnement).

L'analyse du budget peut être réalisée par domaine d'interventions.

- Les dépenses -

Le développement économique et l'emploi

Ce domaine reprend notamment les actions programmées sur les pôles de développement économique de l'agglomération.

Pour le secteur de Gerland à Lyon 7°, les crédits, soit 56,50 MF, permettraient :

- l'acquisition du tènement de la société ASTORG, de l'îlot de la Chancellerie et de terrains situés allée de Coubertin pour la réalisation du parc (52 MF),
- la poursuite des études menées pour cet aménagement (2 MF),
- la réalisation de travaux de réfection des trottoirs (1 MF), la création d'un cheminement piétonnier le long de la halle Tony Garnier (0,80 MF) et la création de parcs de stationnement provisoires sur les terrains de la ZAC "du Bassin de Plaisance" (0,70 MF).

Pour le parc technologique de la Porte des Alpes à Saint Priest, les crédits se répartissent ainsi :

- pour la ZAC "des Perches", 6,90 MF permettraient l'achat d'emprises foncières secondaires et 1,07 MF le financement de travaux de voirie,

- le budget prévoit également pour la ZAC "Long de Feuilly", le rachat de réserves foncières à la SEMIFAL (12,60 MF), des travaux et des acquisitions dans le cadre du mandat avec la SERL (9,79 MF), le pré-verdissement de la coulée verte (0,66 MF) en complément des 1,9 MF à réaliser hors périmètre des ZAC.

Le budget de fonctionnement finance, pour ces deux opérations, une participation au bilan de 15,34 MF.

Dans le 9^o arrondissement de Lyon, les dépenses que je vous propose d'inscrire pour le plan de développement du secteur de Vaise assurent :

- la suite des aménagements du pôle multimodal de la gare de Vaise avec l'achat de foncier (5 MF) et le financement de travaux (15,33 MF),

- le réaménagement des places du Marché et des Tanneurs (7,9 MF), la requalification de la place Ferber (1,68 MF) et, pour ces sites, la réalisation de travaux d'éclairage public et d'espaces verts pour le compte de la ville de Lyon (4,5 MF),

- l'acquisition d'emprises foncières pour la voirie nouvelle entre la place de Paris et la rue de Bourgogne (6 MF).

Le plan de mandat a, par ailleurs, mis en évidence la nécessité de procéder à une requalification des zones industrielles. Pour 1997, les actions à mener concernent Craponne, Chassieu, Corbas, Genay, Neuville sur Saône et Lyon-nord, Caluire et Cuire ainsi que Rillieux la Pape. Il s'agit d'intervenir principalement sur des voiries, des réseaux, le traitement paysager, la mise en valeur de ces sites par la réalisation d'une signalétique adaptée (12,45 MF).

Les opérations de revitalisation des centres, la programmation des acquisitions foncières et les premiers travaux correspondants sont un autre axe de la politique économique lancée en 1997 (9,70 MF).

Par ailleurs, l'élaboration d'un plan de développement des actions de proximité et de requalification des entrées de ville dans différents secteurs de l'agglomération peut être financé à hauteur de 17,50 MF.

Les déplacements urbains

Le percement du tube nord du tunnel de Caluire et Cuire s'est achevé en octobre 1996 pour une mise en service totale du tronçon nord du périphérique (TNP) l'été prochain. Les propositions budgétaires qui vous sont soumises tiennent compte de cette mise en service.

En charge nette, l'investissement communautaire représente 98 MF (123 MF en 1996).

Les participations à verser pour les travaux sur le pont SNCF Pierre Baizet (12,7 MF), le traitement des berges du Rhône dans le cadre de la convention avec la compagnie nationale du Rhône (CNR) (1,41 MF), le programme CORALY (3,5 MF) et l'isolation acoustique des immeubles privés (1,3 MF) sont proposés en section de fonctionnement, au compte 657.

110,78 MF peuvent être mobilisés pour les travaux sur les échangeurs principalement à Pierre Baizet et le financement de la signalisation. Le programme des mesures accompagnant l'ouverture du tunnel nord du TNP (axes Laurent Bonnevey, rue Marietton, boulevard des Belges, rue Duquesne et autoberge) peut être lancé pour 36,5 MF. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage ressort à 8,80 MF.

La deuxième grande voirie à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage du conseil général -le tronçon ouest du périphérique (TOP)- fait l'objet d'un engagement financier de la Communauté qui participerait à l'achat d'emprises foncières à hauteur de 2,5 MF.

En matière de voirie de proximité, l'effort d'investissement est encore accru dans ce budget avec une enveloppe en augmentation de 10 MF par rapport à 1996, soit 140 MF.

86,98 MF de dépenses pour des opérations individualisées de déplacements urbains complètent ces propositions avec notamment :

- la rénovation du tunnel sous Fourvière à Lyon 5°. L'estimation retenue pour 1997, soit 8 MF, assure les frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage par le centre d'études pour les réseaux, les transports, l'urbanisme (CERTU). Elle permettra également le lancement des premiers travaux sur les équipements du tunnel,
- le déroulement de la première tranche de travaux prolongeant l'avenue de Gadagne pour la desserte du lycée de Saint Genis Laval dont l'ouverture est prévue en septembre prochain (10 MF),
- les acquisitions foncières entre l'avenue Georges Pompidou et l'avenue Félix Faure à Lyon 3°, sur le tracé de l'avenue de l'Europe (7 MF),
- la réalisation d'une voirie constituant un tronçon du boulevard urbain "est" (BUE) à Vénissieux, entre la route de Corbas et la rue Fernand Pelloutier (9,28 MF),
- la poursuite de la mise en sécurité de l'avenue Leclerc à Lyon 7° (4 MF).

Pour le réseau intermédiaire, l'aménagement d'un site propre de transport en commun à Saint Priest (5 MF) et à Vaulx en Velin (2,75 MF) sont les principales interventions de la communauté urbaine de Lyon définies pour 1997.

L'effort financier pour la plantation nouvelle d'arbres d'alignement et leur renouvellement est accru à 6,5 MF (contre 4,5 MF au budget principal précédent). Dans la rubrique "autres déplacements", figurent les opérations de requalification des quartiers accompagnant l'ouverture du TNP et le prolongement de la ligne D du métro lyonnais. Ces opérations s'inscrivent dans la mise en oeuvre du plan global des déplacements urbains défini pour l'agglomération.

En investissement, les dépenses résiduelles du programme mixte avec le département concernent la plantation des arbres d'alignement (1 MF) et des travaux de signalisation (0,50 MF) sur les routes départementales, réalisés en maîtrise d'ouvrage communautaire.

Politique de la ville - Développement social urbain

75,55 MF constituent le montant des travaux programmés sur 16 sites de DSU, en maîtrise d'ouvrage communautaire. Les propositions budgétaires les plus significatives concernent :

- pour 14,5 MF le lancement des travaux dans les quartiers Ronsard et de la Velette à Rillieux la Pape,
- pour 12,2 MF le traitement des espaces extérieurs dans les secteurs de la Grappinière, de la Thibaude et Thorez-Lesire à Vaulx en Velin,
- pour 7,5 MF la poursuite de la réalisation du mail d'entrée et de la place Latarjet dans le quartier Mermoz à Lyon 8°,
- pour 7 MF la requalification de la place Jean Moulin à Bron-Terrailon.

La Communauté réalise l'ensemble de ces actions avec ses principaux partenaires : l'Etat finance 17,97 MF de ces investissements, les communes apportent leurs concours pour 10,33 MF, la région Rhône-Alpes versera 1,94 MF.

Le développement urbain

Il représente un investissement global de 124 MF. Sont programmés dans cette enveloppe, les frais d'études, les travaux, les acquisitions foncières des programmes d'aménagement d'ensemble (PAE), des ZAC conventionnées et concédées.

Les participations au bilan de ces opérations sont inscrites pour 86 MF en charges de fonctionnement, au compte 657.

55,4 MF sont affectés aux PAE dont 30,52 MF pour le PAE "Mi-Plaine" à Saint Priest. L'acquisition d'emprises foncières prévue dans le courant de l'année n'a pu aboutir. Les crédits 1996 ouverts pour ce dossier ont financé, avec votre accord, d'autres aménagements urbains. L'enveloppe qui peut être attribuée pour 1997 permettrait la prise en charge des dépenses foncières rendues aujourd'hui possibles, des travaux de voirie et la viabilisation des terrains du lotissement.

Le programme des équipements publics du PAE "Villette-Paul Bert" de Lyon 3° comporte le traitement des rues Charial et Gabillot. La Communauté urbaine a accepté de réaliser certains ouvrages relevant de la compétence de la ville de Lyon, à savoir les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain. La prévision de dépenses de 9,93 MF financerait l'achat de terrains nus pour 1,4 MF, des travaux de voirie pour 6,5 MF. Les travaux pour le compte de la ville, à hauteur de 2,02 MF, sont financés par celle-ci.

Pour le PAE "Vallon des Vosges", il est possible de lancer les travaux de voirie chemin Favret à Cailloux sur Fontaines et de poursuivre le traitement paysager du ruisseau des Vosges pour 7,58 MF.

Le programme des travaux primaires que je vous propose de voter, constitue une dépense de 59,54 MF (38,8 MF en 1996).

22 MF financent les ZAC conventionnées telles que les ZAC "Berthelot-Europe" à Lyon 8° (9,5 MF) et "Bois des Côtes" à Limonest (6,5 MF).

Les principaux aménagements que je vous demande de prévoir concernent :

- le traitement de la desserte de la plate-forme logistique de Mions-Corbas (7,61 MF),
- le démarrage en régie directe de la ZAC "du Nouveau Bourg" à Saint Romain au Mont d'Or (6,35 MF),
- la prise en charge du confortement des balmes et l'aménagement paysager des murs de soutènement de la ZAC "Stéphane Déchant" à La Mulatière (5,3 MF).

Sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape, le projet pour la création d'une zone d'espaces verts, d'activités et d'habitations est subordonné à l'acquisition des terrains de Sermenaz prévue pour 5 MF.

Les espaces publics

L'amélioration du cadre de vie des habitants de notre agglomération nécessite un engagement financier tout particulier pour la réalisation d'espaces publics. Pour poursuivre cette politique, qui a mobilisé 21,7 MF en 1996, mener à bien dix opérations de requalification sur l'ensemble du périmètre communautaire, étudier la création d'autres espaces publics et mettre en oeuvre le programme des aménagements fluviaux, je vous propose l'inscription d'une dépense de 33,51 MF.

7,8 MF constituent des travaux pour le compte des communes concernées. La poursuite de l'aménagement de l'esplanade de Fourvière, du Jardin des Hortensias et du traitement de la piste de la Sarra dans le parc des Hauteurs à Lyon 5° mobilise 7,51 MF, que la région Rhône Alpes subventionne pour 1,71 MF.

L'investissement foncier

Trois axes principaux sont à retenir pour cet investissement global de 135,75 MF :

- les acquisitions soumises à avances, menées pour le compte d'autres établissements publics et qui font l'objet d'une inscription équivalente en recettes, soit 78 MF ;
- la constitution de réserves foncières pour 17 MF dont 4 MF sont destinés au logement social ;
- l'achat de tènements en annuités. Deux versements sont prévus dans ce budget. Il s'agit pour 20 MF de l'annuité, à verser à la SEMIFAL pour l'acquisition de terrains dans le secteur "Champ du Pont" à Saint Priest (coût global d'acquisition hors indexation : 33 MF) ; et pour 2,75 MF du solde du paiement du terrain de la SCI Michelin sise 34 rue Jean Pierre Chevrot à Lyon 7° pour la réalisation du parc de Gerland (coût global : 9,5 MF).

La propreté

En 1993, la communauté urbaine de Lyon devient site pilote pour la collecte sélective des déchets. La première phase de programme définie avec la société Eco-Emballages a débuté à l'automne 1996 avec un ramassage sélectif à Lyon 4°, à Oullins et à Mions.

1,92 MF peuvent permettre de compléter et de renouveler le contingent des silos à verre et multimatériaux. La société Eco-Emballages soutiendra ces investissements à hauteur de 0,81 MF, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) apportera une contribution de 0,22 MF, la région Rhône-Alpes versera 0,07 MF.

10,40 MF sont réservés aux centres de recyclage et de stockage des déchets urbains. Le programme de mise en conformité du centre d'enfouissement technique (CET) de Genas mobiliserait 7,5 MF. Son exploitation est prévue dès l'année 1998.

Parallèlement, la construction d'une nouvelle déchèterie dans le 3° arrondissement de Lyon pourrait être assurée pour 2,9 MF.

En 1997, le traitement des gaz de combustion (11 MF), la mise en place de brûleurs d'appoint (1 MF), le gros entretien du bâtiment (3,20 MF) et des matériels (2,80 MF) de l'usine d'incinération des ordures ménagères à Lyon-Gerland sont d'autres actions que je vous propose de prévoir dans ce budget.

L'incendie et le secours

L'extension du centre d'intervention de Tassin la Demi Lune (2,50 MF) et l'aménagement de nouveaux locaux pour le centre de traitement des appels (2,80 MF) sont l'essentiel des dépenses à inscrire.

La maintenance et le renouvellement

Troisième poste de dépenses opérationnelles, le domaine de la maintenance et du renouvellement prévoit, pour 152 MF, le financement :

- des grosses réparations sur les bâtiments publics et privés communautaires y compris les gymnases, la réalisation d'infrastructures dans les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape, les démolitions et les travaux sur le domaine privé pour 59,53 MF ;
- le développement des logiciels, les études et l'acquisition de matériels informatiques (31,41 MF) ;
- le renouvellement du parc automobile (38,31 MF) et des matériels et outillages pour l'ensemble des services (12,17 MF).

Dans les propositions qui vous sont soumises, l'hôtel de communauté mobilisera 7,3 MF (10,7 MF en 1996), 2,32 MF pourraient assurer la poursuite de la requalification du centre d'échanges de Lyon-Perrache, à savoir le traitement des façades et des faux-plafonds, l'installation de portes automatiques.

La maintenance du patrimoine de la direction incendie et secours, qui représente un parc immobilier de 120 000 mètres carrés, est financée pour 10 MF. Ce périmètre ne comprend pas le bâtiment du quai Pierre Scize à Lyon 5° pour lequel la réalisation d'aménagements et la réfection des charpentes sont prévues pour 2 MF en 1997.

La dépense de 5 MF pour les bâtiments de la direction de la propreté pourrait se répartir entre le gros entretien de locaux existants (2 MF), l'acquisition de nouveaux bâtiments (2 MF) et la réhabilitation des dépôts de sel (1 MF).

Le transfert de la subdivision de voirie VTPN, dans de nouveaux locaux acquis par la Communauté urbaine rue de l'Industrie à Rillieux la Pape, suppose l'inscription des travaux nécessaires à ce déménagement (3 MF).

Depuis 1993, la Communauté urbaine procède au transfert patrimonial des gymnases qu'elle a, par ailleurs, réhabilités ; ce programme peut se poursuivre pour 2 MF. La contribution versée par la communauté urbaine de Lyon aux communes concernées et qui accompagne la remise de ces ouvrages, est financée en section de fonctionnement pour 3 MF.

En 1995, la compagnie de services et d'environnement (CISE) est devenue le délégataire des deux cimetières communautaires pour une durée de 25 ans. Notre collectivité, en tant que propriétaire, assure la continuité des investissements sur ces deux sites, à savoir :

- à Bron, l'achèvement de la clairière bouddhiste et la construction d'un atelier et de locaux commerciaux pour 3 MF,
- à Rillieux la Pape, la réalisation de caveaux et l'aménagement de bâtiments (2 MF).

Le poste "domaine privé" porté à 21 MF doit permettre la démolition ou la mise aux normes de sécurité des immeubles.

Pour les ouvrages d'art, il s'agit de prévoir uniquement le gros entretien des structures des ponts et passerelles et le confortement des murs de soutènement (11 MF).

En moyens informatiques, la proposition comprend :

- 16,71 MF pour le financement des études et des matériels,
- 11,49 MF pour la poursuite du développement des progiciels comme Vulcain (5,8 MF), Pléiades (2,6 MF), l'application du droit des sols (2 MF),
- 3,2 MF pour le lancement de projets nouveaux. Il s'agit notamment des projets du fond de plan général informatisé, des renseignements d'urbanisme au public, de la mise à niveau et l'interconnexion aux réseaux de télécommunication.

Le renouvellement des véhicules lourds et légers ressort à 38,31 MF. Cette enveloppe ne comptabilise pas les dépenses pour grosses réparations qui figurent désormais en section de fonctionnement.

Les mouvements financiers

Avec 1 097 MF, ils représentent 47,4 % des dépenses globales d'investissement.

Ces mouvements financiers sont constitués :

- du remboursement du capital de la dette pour 390 MF,
- de l'inscription des intérêts courus non échus arrêtés au 31 décembre 1996, qui feront l'objet d'un paiement effectif de 131,72 MF en 1997,
- de l'estimation de l'emprunt de préfinancement du FCTVA, évalué à 270 MF,
- du montant des charges à étaler correspondant :
 - * d'une part, aux fonds de concours et subventions d'équipement, étalés sur 5 ou 10 ans et représentant un versement annuel d'au moins 1 MF (243,44 MF),
 - * d'autre part, à une indemnité de remboursement anticipé de la dette (10,07 MF),
- de l'amortissement des subventions reçues en 1996 du département du Rhône, pour le tronçon nord du périphérique soit 23,21 MF,
- du reversement du FCTVA au Conseil général, au titre des dépenses éligibles et réalisées en 1995 sur le TNP (18,06 MF),

- du reversement aux communes des 1/8 du produit de la taxe locale d'équipement (TLE) (5,75 MF),
- d'une provision pour la sûreté budgétaire arrêtée à 4,69 MF.

- Les recettes -

Les recettes opérationnelles représentent 12,3 % de l'inscription globale de ce budget primitif, soit 283,94 MF. Elles financent environ 23 % des dépenses de la section, hors mouvements financiers.

Les subventions d'investissement

Elles ressortent à 145,41 MF hors produit des amendes de police et sont affectées essentiellement pour les opérations :

- de déplacements urbains pour 85,69 MF, dont 81,21 MF sont des fonds à recevoir du Conseil général pour le tronçon nord du périphérique (non compris les avances pour l'achat des emprises foncières),
- de développement social urbain pour 32,14 MF. Ce sont l'Etat (17,97 MF) et les communes (10,33 MF) qui apportent la part la plus significative dans ce domaine,
- d'aménagement urbain, ZAC et PAE, pour 17,3 MF et de développement économique pour 6,55 MF,
- de collecte et de traitement des déchets pour 2,022 MF,
- d'espaces publics pour le parc des Hauteurs de Lyon 5°, soit 1,71 MF.

Ces subventions sont attendues respectivement de l'Etat (20,09 MF), de la région Rhône-Alpes (3,85 MF), du département du Rhône (86,18 MF), des communes (17,23 MF), des aménageurs d'opérations d'urbanisme et de tiers (18,06 MF).

Les recettes pour des travaux réalisés pour le compte de tiers

52,73 MF sont prévus au titre :

- des acquisitions foncières effectuées avec un préfinancement des communes et d'autres établissements publics bénéficiaires des tènements acquis (38 MF), contrepartie des dépenses pour le même montant ;
- des aménagements réalisés par la Communauté urbaine, par délégation des compétences des communes en matière d'éclairage public, d'espaces verts et de mobiliers urbains. Il s'agit de travaux sur des places publiques (7,82 MF), pour des opérations liées au développement économique (4,5 MF), pour les PAE (2,02 MF) ;
- du traitement des espaces extérieurs au DSQ Etats-Unis à Lyon 8° pour le compte de l'OPAC du Grand Lyon (0,41 MF).

Les recettes liées à des immobilisations corporelles (compte 21) et les créances sur les collectivités et les particuliers (compte 27)

Il s'agit d'une inscription globale de 73,91 MF qui comporte essentiellement des écritures d'ordre relatives aux opérations foncières. Elle prévoit également le remboursement pour 1 MF d'une avance versée en 1988 à l'office public communautaire d'HLM de Saint Priest et les créances de CIBEVIAL pour les abattoirs de Corbas, soit 2,73 MF.

Les mouvements financiers

La mise en oeuvre de la nomenclature M 14 induit la prévision d'inscriptions nouvelles : dotation aux amortissements des frais d'études (26 MF), provision pour l'amortissement des biens meubles et immeubles productifs de revenus (20,73 MF), intérêts courus non échus 1997 (calculés sur l'ensemble de la dette communautaire), provision pour les emprunts garantis (1,36 MF), provision pour risques divers (5 MF) et pour risques financiers (10 MF).

De plus, l'inscription des charges à étaler pour 423,81 MF reprend le montant de l'annuité 1997, pour l'amortissement :

- des fonds de concours aux organismes publics des subventions d'équipement et de l'indemnité de remboursement anticipé de la dette, soit 45,23 MF ;
- des fonds de concours versés depuis cinq ans, hors les écritures pour le tronçon nord du périphérique, soit 378,58 MF.

Néanmoins, l'équilibre de la section d'investissement est d'abord assuré par des recettes propres. Il s'agit :

- du FCTVA au titre des dépenses communautaires éligibles en 1995, estimé à 144,20 MF,
- du produit des amendes de police et de la taxe locale d'équipement, chacun est arrêté à 43 MF, soit 86 MF au total.

Ces recettes propres sont complétées par :

- le programme d'emprunt à long terme de 710 MF,
- l'emprunt à court terme de 270 MF. Il préfinance deux années de FCTVA.

Budget primitif 1997 - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n 4 -

Opérations	Dépenses	Recettes	Charge nette
Développement économique et emploi	184 340 100,00	11 050 000,00	173 290 100,00
- dont pôles de développement économique	112 783 100,00	0,00	112 783 100,00
- dont centralité qualité de vie	71 557 000,00	11 050 000,00	60 507 000,00
Déplacements urbains	470 187 000,00	93 057 375,00	377 129 625,00
- dont tronçon nord du périphérique	186 657 000,00	88 578 500,00	98 078 500,00
- dont tronçon ouest du périphérique	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
- dont voirie individualisée	86 980 000,00	4 478 875,00	82 501 125,00
- dont voirie de proximité	140 000 000,00	0,00	140 000 000,00
- dont réseau intermédiaire	7 750 000,00	0,00	7 750 000,00
- dont autres déplacements urbains	46 300 000,00	0,00	46 300 000,00
Habitat et politique de la ville	75 550 000,00	33 543 000,00	42 007 000,00
- dont développement social urbain	75 550 000,00	32 543 000,00	43 007 000,00
- dont remboursement OPCHLM St Priest		1 000 000,00	-1 000 000,00
Développement urbain	123 915 335,00	29 587 797,00	94 327 538,00
- dont plan d'aménagement d'ensemble	55 370 629,00	3 065 627,00	52 305 002,00
- dont travaux primaires	59 544 706,00	26 522 170,00	33 022 536,00
- dont terrains d'urbanisme	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00
Aménagement des espaces publics	33 510 000,00	9 510 000,00	24 000 000,00
Investissement foncier	135 750 000,00	105 166 144,00	30 583 856,00
- dont réserves foncières	37 000 000,00	0,00	37 000 000,00
- dont autres investissements fonciers	98 750 000,00	105 166 144,00	-6 416 144,00
Propreté	31 332 321,00	2 030 240,00	29 302 081,00
Incendie et secours	8 300 000,00	0,00	8 300 000,00

Maintenance et renouvellement	152 421 000,00	0,00	152 421 000,00
- dont bâtiments	59 535 000,00	0,00	59 535 000,00
- dont informatique	31 404 000,00	0,00	31 404 000,00
- dont ouvrages d'art	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
- dont divers mobiliers et matériels	12 170 000,00	0,00	12 170 000,00
- dont véhicules	38 312 000,00	0,00	38 312 000,00
sous-total	1 215 305 756,00	283 944 556,00	931 361 200,00
Mouvements financiers	1 097 170 447,00	2 028 531 647,00	-931 361 200,00
- dont dette à long terme	390 176 243,00	710 000 000,00	-319 823 757,00
- dont préfinancement FCTVA	270 000 000,00	270 000 000,00	0,00
- dont intérêts courus non échus	131 722 537,00	120 950 379,00	10 772 158,00
- dont charges à étaler	253 508 515,00	423 806 319,00	-170 297 804,00
- dont sûreté budgétaire	4 693 618,00		4 693 618,00
- dont virement de la section de fonctionnement		204 000 000,00	
total	2 312 476 203,00	2 312 476 203,00	0,00

B - Propose de délibérer en conséquence ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 13 mai 1996 et celle n° 1996-1237 en date du 2 décembre 1996 ;

Vu la lettre de cadrage formulée par monsieur le président en juillet 1996 ;

Vu les orientations définies dans le plan de mandat 1996-2001 le 13 mai 1996 ;

Vu l'article premier de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1980 ;

Vu la délibération d'un précédent conseil en date du 22 décembre 1980 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif pour l'exercice 1997 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 6 330 093 694 F.

2° - Confirme que le budget principal 1997 est voté en M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des charges de personnel et des atténuations de charges qui sont des chapitres globalisés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre section, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

4° - Demande à madame le trésorier de passer les écritures nécessaires à la procédure de neutralisation des ICNE 1996.

5° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 1997 :

* d'un produit de 2 302 300 000 F au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par rapport séparé après que les bases soient notifiées,

* d'un produit de 422 100 000 F au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de communauté seront fixées par référence aux indices de traitement. Les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

6° - Confirme que :

a) - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérés,

b) - pendant l'année 1997, les dispositions que l'Etat sera amené à prendre en vue d'aménager les traitements de la fonction publique seront étendues de droit aux agents de la communauté urbaine de Lyon.

7° - Reconduit pendant l'année 1997, pour les agents non titulaires de la communauté urbaine de Lyon, l'application totale des dispositions de l'article premier de l'arrêté ministériel du 21 octobre 1980 décidée par le conseil de communauté le 22 décembre 1980.

8° - Attribue les diverses subventions à des tiers, telles qu'elles apparaissent dans l'état annexé au présent projet de budget.

9° - Autorise monsieur le président à solliciter, auprès des établissements prêteurs, la totalité des emprunts à réaliser pour assurer, en 1997, la trésorerie et les moyens de paiement du présent budget et des budgets annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,